

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Hélène LEVA, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Italo GARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FAVRE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	27
Présents	:	19	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	/

1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT MOE MARCHE DE L'EXTENSION DE LA CRECHE

Madame le Maire,

RAPPELLE que le groupement de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de la crèche a été choisi lors du Conseil municipal du 26 avril 2025.

PRECISE la règle selon laquelle le groupement de maîtrise d'œuvre fournit au maître d'ouvrage tous les documents, courriers, informations ou pièces qu'il reçoit et qui sont susceptibles d'intéresser et/ou d'être utiles au maître d'ouvrage.

AJOUTE qu'un avenant devient nécessaire lorsqu'une nouvelle information concernant le contrat, si elle n'est pas considérée comme substantielle, modifie les renseignements professionnels du cotraitant de la maîtrise d'œuvre, et donc, modifie le marché.

DIT que, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, la société UGUET a récemment déménagé afin de mieux adapter son organisation à ses nouveaux objectifs de restructuration et de continuité d'activité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-1, R2194-7,

Vu la délibération n°2024_ 047 du Conseil municipal du 26 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement de maîtrise d'œuvre M'ARCHITECTE,

Vu le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et notamment son article 18,

Vu l'avenant n°2 ci-joint,

Considérant que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Crèche Arc-en-Ciel, le cabinet UGUET est un cotraitant de la maîtrise d'œuvre,

Considérant que ce présent avenant a pour objet d'opérer un changement d'adresse des locaux du cotraitant précité,

Considérant que selon l'article R2194-7 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles,

Considérant que le mail du cabinet UGUET reçu en mairie le 05 septembre 2025 transmet l'information du déménagement des locaux, impliquant un changement d'adresse,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 modifiant l'adresse des locaux du cabinet UGUET, co-traitant du groupement de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 SEP. 2025

30 SEP. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 26 septembre 2025
Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Daniel FAVRE